



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 septembre 2016
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 13 septembre 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Comme suite aux déclarations faites par le régime turc, d'après lesquelles il est résolu à acheminer ce qu'il qualifie d'aide humanitaire dans la ville d'Alep, la République arabe syrienne indique son refus de l'acheminement d'une telle aide par une quelconque partie et tout particulièrement par le régime turc, en l'absence de coordination avec les autorités syriennes et l'ONU.

Le Gouvernement syrien souligne que si l'armée de l'air turque mène des opérations militaires au-dessus du territoire syrien sous prétexte de frapper l'organisation Daech sans établir au préalable de coordination avec les autorités syriennes et le commandement des opérations russe, cela constituera un acte d'agression et une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, qui ripostera avec les moyens nécessaires pour défendre sa souveraineté nationale.

Depuis le début de la crise en Syrie, la Turquie a soutenu des groupes terroristes armés et leur a fourni des armes, un financement et un sanctuaire. Elle a hébergé des terroristes sur son sol, leur a donné toutes sortes d'aide et a fait venir des terroristes et des meurtriers du monde entier pour qu'ils tuent des Syriens et détruisent le pays.

Pour toutes ces raisons, la Turquie n'est pas en droit d'affirmer qu'elle se soucie du peuple syrien et combat le terrorisme, notamment dans la ville d'Alep, où elle fournit un soutien illimité aux terroristes, ce qui ne fait que susciter un nombre encore plus grand de victimes et de destructions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mounzer **Mounzer**

